

RECTORAT

Cayenne, le 14 septembre 2022

**Inspection Pédagogique Régionale
Etablissements et Vie Scolaire**

Réf : LR 2022

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Etablissements et Vie Scolaire

Affaire suivie par :

Thierry VINCENT

Tél : 05 94 27 22 39

Tél : 06 94 23 41 37

Mél : thierry.vincent@ac-guyane.fr

à
Mesdames et Messieurs les Professeurs Documentalistes
Mesdames et Messieurs les Conseillers Principaux d'Éducation

Cépérou/Troubiran, route de Baduel – BP 6011
97300 Cayenne

Objet : Lettre de rentrée de l'inspection pédagogique régionale EVS

Je souhaite la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans notre académie.

J'adresse également toutes mes félicitations à la lauréate du CAPES interne de documentation en espérant accueillir davantage de stagiaires l'année prochaine.

Des priorités nationales

Vous pourrez trouver dans la circulaire de rentrée, les lignes directrices pour nos actions collectives autour des objectifs prioritaires suivants :

- Une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une école engagée pour l'égalité et la mixité
- Une école engagée pour le bien-être des élèves et des enseignants

Les préconisations de l'équipe EVS pour cette année scolaire s'inscrivent tout d'abord dans les priorités transversales, qui engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les orientations suivantes :

- **L'inscription de l'action dans les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste, qui favorise la réussite de chacun. L'attention sera portée au développement de la citoyenneté participative qui contribue grandement à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire et à trouver du sens aux apprentissages. Les conditions doivent être réunies également pour promouvoir et renforcer l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes dans les instances de l'EPL et plus particulièrement au sein du Conseil de Vie Collégienne ou du Conseil de Vie Lycéenne. Les missions particulières de délégué de classe, d'éco-délégué, de référent harcèlement ou d'ambassadeur méritent d'être soutenues et valorisées.

- **La contribution à l'acquisition du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture, dans le cadre des activités éducatives et projets menés dans et hors la classe, sur le temps scolaire et à l'internat, pourra prendre des formes diversifiées. Cela implique un suivi et un accompagnement des élèves qui s'inscrivent dans une logique de parcours personnalisé tant au collège qu'au lycée, basé sur leurs besoins, leurs difficultés mais aussi leurs réussites. Une valorisation des apprentissages reste un facteur clef pour favoriser la persévérance scolaire.
- **Une redynamisation des internats autour d'un projet pédagogique et éducatif.** Ce projet concerne les élèves, les parents et l'ensemble des personnels, notamment les équipes de vie scolaire et les professeurs documentalistes. En effet, les six internats de l'académie ont été labellisés "Internat d'excellence". Il convient donc d'accompagner ce projet autour du Manager d'internat :
 - Pour les élèves, l'accent sera mis sur le temps d'internat organisé de manière à prendre en compte leurs besoins tout en veillant au respect des différents temps : études, activités éducatives sportives et culturelles, temps libre. Les parcours éducatifs ont vocation à être déployés dans les temps scolaires et périscolaires.
 - Pour les personnels et plus spécifiquement les CPE, les AED et les professeurs documentalistes, le projet explicitera la contribution de chacun pour favoriser le bien-être des jeunes scolarisés en internat, l'accès aux ressources et les relations avec l'environnement. Il définira les modalités de dialogue avec les internes soit au sein des instances déjà existantes soit au sein d'instances dédiées.
 - Pour les parents, le triptyque « informer, accueillir, accompagner » précisera la traduction concrète sur le terrain de l'objectif de mieux les associer à la scolarité de leur enfant.

Axes de travail prioritaires des conseillers principaux d'éducation

- **Investir davantage la dimension pédagogique du métier** La mission pédagogique du conseiller principal d'éducation exige une posture et des gestes professionnels. Il s'agit de repérer des enjeux d'apprentissage et de développement du jeune, de mettre en œuvre des séquences avec des objectifs ciblés, évaluer des acquis et réajuster sa pratique en conséquence, collaborer avec les enseignants autour des compétences à construire et/ou à consolider. La finalité de ces démarches est de rendre le jeune autonome et responsable, acteur de son parcours de formation. Les chargées de mission et d'inspection restent à votre écoute pour mieux appréhender les questions d'ordre éducatif mais aussi pédagogique du métier.
- **Accompagner d'une manière encore plus soutenue les assistants d'éducation.** Les missions des assistants d'éducation évoluent de plus en plus vers un accompagnement personnalisé des élèves dans leur scolarité : référent de classe, tuteur, (co)intervenant dans le dispositif « devoirs faits », aide au travail personnel à l'internat, etc...
 Cette dimension pédagogique, en cohérence avec leurs missions, enrichit les aspects plus habituellement éducatifs et administratifs de leurs fonctions. La formation et l'accompagnement tout au long de leur contrat s'avèrent indispensables.
 Pour répondre à cette exigence, l'équipe vie scolaire du rectorat reste à votre écoute pour vous accompagner dans l'élaboration de formations adaptées à chacun des établissements en fonction des besoins spécifiques.

Axes de travail prioritaires des professeurs documentalistes

- **Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information du cycle 2 au lycée.** Le 24 janvier 2022, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a présenté de nouvelles initiatives en vue de la généralisation de l'EMI par la mobilisation des enseignants de toute discipline, ainsi que des personnels d'encadrement via un vademecum et une circulaire. Inscrit au cœur du projet éducatif, ce guide permet de s'approprier les enjeux de l'EMI dans le cadre scolaire ;

- repérer comment les enseignements peuvent se nourrir de l'EMI et comment l'EMI peut s'enrichir des enseignements (éducation aux et par les médias et à l'information) ;
- s'engager dans l'EMI selon plusieurs entrées, disciplinaires ou interdisciplinaires, et selon diverses modalités, dans le cadre des enseignements ou d'actions éducatives, en autonomie ou en partenariat.

Un des enjeux de l'EMI est de réussir une mobilisation de toute la communauté enseignante et éducative, qui partage une responsabilité collective dans sa mise en œuvre. Dès lors, une réflexion au sein des établissements doit garantir une continuité des apprentissages. Le pilotage de l'EMI passe donc par la formation et par une inscription d'actions dans le projet éducatif qui donne sens et assure la prise en compte des différentes dimensions que recouvre l'EMI. Au sein des collèges et des lycées, la circulaire de missions des professeurs documentalistes vous désigne comme maîtres d'œuvre de l'EMI. Fort de votre expertise dans le champ des SIC, je vous encourage à piloter la réflexion didactique pour un enseignement structuré et progressif.

• **Renforcement de l'axe d'effort autour de la lecture.** Inscrite au cœur des savoirs, de la culture, de l'égalité des chances et, au-delà, de l'épanouissement personnel des élèves, la lecture est une des grandes priorités nationales de cette rentrée. La promotion de la lecture va se décliner autour de différentes modalités :

- fonder le parcours du lecteur ;
- lire, échanger, rencontrer des écrivains ;
- mettre en valeur les initiatives autour de la lecture ;
- piloter, former et accompagner les enseignants.

La lecture va donc mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques, notamment les professeurs documentalistes autour d'actions qu'ils mènent déjà ou autour d'actions innovantes. A cet égard, les prix littéraires déployés dans l'académie (Prix Carbet des lycéens, Prix BDZ'îles, Prix Mang'Amazonie ainsi que le dispositif Jeunes en librairie) sont autant d'outils à la disposition des professeurs documentalistes pour atteindre ces objectifs. Je profite de cette lettre de rentrée pour féliciter chaleureusement les collègues qui coordonnent ou participent à ces actions. Félicitations également à l'équipe académique TRAam qui a été retenue une nouvelle fois au niveau national pour la qualité de ses travaux.

Il convient enfin de rappeler le rôle particulier et essentiel qu'exerceront certains collègues de l'académie, que je remercie d'ores et déjà pour leur implication ;

Chargées de missions et d'inspection

Gwladys ADONAI (CPE)

Nadira BRANINE (CPE)

Myriam ASSELIN de BEAUVILLE (DOCUMENTATION)

Chargée de missions vie scolaire

Rita LARANCE - Bassin de Saint-Laurent du Maroni

Webmestre du site des CPE de Guyane

Mélodie LIQUET

IAN et Webmestre du site des professeurs documentalistes de Guyane

Daniela BRUN

Coordinateurs de bassin

Conseillers principaux d'éducation	
Sylviane CHAUPARD	Cayenne
Kévin FAURE	Kourou
Rodolphe GODET	Saint-Laurent du Maroni

Professeurs documentalistes	
Muriel ALPHONSE	Saint-Laurent du Maroni
Stéphanie COQUERET et Aurélie PRILLEUX	Kourou
Antoine SIGRIST	Cayenne

Je remercie également l'ensemble des CPE et professeurs documentalistes qui ont accepté d'être tuteur de collègues débutants ou des alternants de l'INSPE.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire.



Thierry VINCENT
IA-IPR EVS